

Image not found or type unknown



# Qu'est-ce qu'un « Contrat saisonnier » ?

Fiche pratique publié le 13/09/2017, vu 2187 fois, Auteur : [Blog de Maître d'ARDALHON](#)

**Comme son nom l'indique, pour qu'un contrat saisonnier soit conclu, les travaux pour lesquels le salarié est recruté doivent suivre un rythme de saisonnalités, c'est à dire qui se reproduise chaque année (tel est le cas, par exemple, des vendanges, des saisons touristiques) ou être relatif au mode de vie collectif (comme par exemple les vacances scolaires).**